

Forum

Dossier Interdisciplinarité

La programmation des recherches interdisciplinaires en environnement au CNRS. Logique scientifique ou logique de pouvoir ?

Tatiana Muxart

Géographe, Laboratoire de géographie physique, UMR 8591, CNRS et Université Paris 1, 1 place A. Briand, 92195 Meudon cedex, France

Créé en septembre 1978 et mis en place en 1979, le Programme interdisciplinaire de recherche sur l'environnement (PIREN) du CNRS a été reconduit périodiquement, sous des appellations variées, durant vingt-quatre années. Les raisons qui ont procédé à sa création, son organisation structurelle et fonctionnelle à caractère interdisciplinaire, l'évolution de ses objectifs et les efforts conceptuels réalisés ont été retracés récemment par M. Jollivet¹ (2001a) et par A. Pavé² (2001). Tous deux soulignent l'ampleur de l'action menée dans le cadre du programme Environnement du CNRS, intitulé depuis 1994 programme Environnement, vie et sociétés (PEVS). Dans sa conclusion, A. Pavé dresse le « bilan contrasté, mais largement positif » du programme entre 1990 et 1998 dans un contexte qualifié de mouvant, marqué par des « confluences et [des] turbulences ».

Une expérience innovante, une mobilisation réussie

L'un des éléments remarquables signalés dans ce bilan est l'investissement, la compétence, le dynamisme et

Auteur correspondant : tatiana.muxart@wanadoo.fr
T. Muxart est directrice de recherche, et présidente du comité Sociétés, environnements et développement durable (SEDD) du programme Environnement, vie et sociétés du CNRS de 1999 à 2002.

¹ Sociologue, ancien chargé de mission du département Sciences de l'homme et de la société (SHS) du CNRS dans ce programme.

² Biométricien, directeur adjoint de 1990 à 1994 du programme Environnement du CNRS, puis directeur du programme Environnement, vie et sociétés (PEVS) du CNRS entre 1994 et 1998.

le soutien d'une large communauté scientifique³ mobilisée autour d'une œuvre collective. Associée à une réflexion conceptuelle, cette mobilisation s'est traduite par « une évolution des questions scientifiques et de la pratique de recherche » et « un meilleur positionnement des contributions des diverses disciplines à la recherche sur l'environnement ». Cet aspect de la question peut sembler secondaire si on le compare à la prévalence du critère de jugement appliqué aux chercheurs par toutes les directions scientifiques des organismes et institutions de recherche, la nécessité de produire des résultats tangibles publiés dans des revues à comité de lecture, de préférence de rang A. Il est pourtant essentiel dans les recherches sur l'environnement.

En effet, l'étude des interactions se produisant entre systèmes naturels et systèmes sociaux doit faire appel à des disciplines relevant aussi bien des sciences exactes (SE) que des sciences de la vie (SDV), des sciences de l'univers (SDU) et des sciences de l'homme et de la société (SHS). Toute l'expérience acquise dans le cadre du programme Environnement du CNRS montre

³ L'auteur rappelle qu'« en mai 1998, environ mille chercheurs et enseignants-chercheurs, de nombreuses disciplines, et la plupart des institutions de recherche participent aux actions du programme Environnement, vie et sociétés ». Ce constat est à rapprocher de celui fait, quatre ans plus tard, dans le seul domaine des SHS par le comité scientifique SEDD du PEVS (Vivien et Muxart, 2002). Il souligne qu'« une cinquantaine de laboratoires et environ 350 chercheurs SHS du CNRS et de l'Université et de plus en plus de doctorants sont impliqués d'une manière ou d'une autre dans les opérations de recherche (appels d'offres, séminaires de recherche, etc.) programmées par le PEVS ».

que l'approche de tels systèmes « hybrides » ne peut se contenter d'être pluridisciplinaire, au travers d'une simple addition de savoirs disciplinaires, aussi importants fussent-ils. Elle requiert une pratique interdisciplinaire. Celle-ci comporte, entre autres, une définition d'une problématique scientifique commune et transversale aux spécialités dès le début du travail, une réponse à des questions qui sont à l'interface de plusieurs champs scientifiques – ce qui renvoie à des concepts définis en commun – et des résultats disciplinaires confrontés à la critique d'autres spécialistes. Dans ce mode de fonctionnement novateur, les résultats, outre leurs intérêts pragmatiques, sont valorisés de différentes façons. Ainsi, la tenue de colloques de travail sur des questions transversales fait progresser la réflexion, en particulier sur les concepts et sur des questions de prospective. Quant à la publication d'articles dans de très bonnes revues spécialisées, elle reste incontournable. Toutefois, elle s'accompagne d'autres formes de mises en valeur écrites complémentaires. Il en est ainsi de la publication d'articles à caractère interdisciplinaire dans des revues telle *Natures Sciences Sociétés* (NSS), fondée pour ce propos, de la parution d'ouvrages de réflexion généraux mettant en scène les avancées conceptuelles et méthodologiques ou les progrès réalisés dans l'approche interdisciplinaire d'une question, ou encore l'édition d'ouvrages de vulgarisation à destination des gestionnaires de l'environnement ou d'un public « éclairé ».

Malgré le bilan scientifique positif et la réussite indéniable de la mobilisation et de la structuration d'une partie de la communauté scientifique autour de questions environnementales, traitées de façon interdisciplinaire, le programme Environnement, vie et sociétés n'a pas été renouvelé à l'achèvement de son dernier mandat, fin 2002. Il a été dissous officiellement le 23 avril 2003⁴ pour être remplacé par une programmation régie, pour le moment⁵, par l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) du CNRS.

⁴ Décision n° 030008DEP du 23 avril 2003 de la Direction des études et des programmes, signée par M^{me} Geneviève Berger, directrice générale du CNRS. Elle met fin au programme interdisciplinaire de recherche intitulé Environnement, vie et sociétés à compter de cette date (*article 1*); institue le directeur du département SDU et de l'INSU, responsable de l'achèvement de la gestion des actions et engagements en cours du PEVS (*article 2*); et décrète l'obligation de la publication de cette décision dans le *Bulletin officiel* du CNRS (*article 3*). Voir <http://www.dsi.cnrs.fr/bo/2003/06-03/271-bo0603-dec030008dep.htm>

⁵ Fin mars 2003.

L'Institut des sciences de l'univers et de l'environnement : une naissance laborieuse

Cet institut, créé par décret en 1985⁶, est une « agence de moyens » liée au département scientifique SDU du CNRS, puisque leurs directions sont assurées par la même personne, nommée conjointement par les ministres en charge de la Recherche et de l'Éducation nationale. L'INSU « a pour mission d'élaborer, de développer et coordonner les recherches d'ampleur nationale et internationale en astronomie, sciences de la Terre, de l'océan, de l'atmosphère et de l'espace, menées au sein des établissements publics relevant du ministère de l'Éducation nationale, et au sein du CNRS et plus particulièrement de son département regroupant les disciplines correspondantes, dont il renforce et prolonge l'action ». En pratique, l'INSU subventionne⁷ et gère les très gros équipements scientifiques nécessaires aux spécialistes des SDU. Avec l'aide financière d'autres départements scientifiques du CNRS et/ou d'autres organismes de recherche, il lance des appels d'offres pour des programmes de recherche nationaux (donc ouverts aux chercheurs hors CNRS) sur des thèmes jugés prioritaires par l'ensemble des bailleurs de fonds. Peu après la fin du contrat du PEVS, une nouvelle division, « Surfaces et interfaces continentales » (SIC), fut créée à l'INSU, ainsi que l'atteste son inscription dans l'organigramme de cet organisme⁸. Elle reprenait la partie des thématiques de recherche sur l'environnement relevant des disciplines des SDU, mais restait ouverte à des chercheurs d'autres champs disciplinaires, par exemple des SDV.

Deux autres divisions avaient été projetées qui devaient élargir les investigations environnementales à d'autres champs scientifiques (SHS et SDV). Pour l'occasion, l'INSU devait se transformer en Institut national des sciences de l'univers et de l'environnement (INSU-E). Quant à sa structure, son fonctionnement et ses missions, ils devaient être précisés dans un nouveau décret comportant, entre autres modifications, une direction séparée du département SDU et la nomination de responsables de division relevant des autres départements scientifiques sollicités dans la programmation environnementale, en particulier SDV et SHS. Nous nous intéresserons ici seulement à celle qui implique les recherches dans le champ des sciences de l'homme et de la société.

Il convient de souligner que le comité scientifique « Sociétés, environnements et développement durable » (SEDD) du PEVS, sachant la prochaine disparition de

⁶ Décret n° 85-218 du 13 février créant l'Institut national des sciences de l'univers. Voir <http://www.dsi.cnrs.fr/RMLR/textesintegaux/volume2/25-d85-218.htm>

⁷ Le budget de l'INSU donne lieu à l'établissement d'un document distinct du budget du CNRS.

⁸ Voir le site du CNRS : <http://www.cnrs.fr>

Encadré 1. Proposition des membres du comité scientifique « Sociétés, environnements et développement durable » (SEDD) du PEVS (fin 2001)

Pour la création d'un département interdisciplinaire des sciences de l'environnement avec une forte implication des SHS

L'organisation institutionnelle des recherches en sciences humaines et sociales sur l'environnement a été liée en France à la création et aux initiatives de trois structures :

- le « Programme interdisciplinaire de recherche sur l'environnement » (PIREN), créé par le CNRS en 1979,
- le département Systèmes agraires et développement, mis en place par l'Inra la même année,
- le service de la Recherche, dit SRETIE, du ministère de l'Environnement, ministère dont la fondation remonte à 1971.

Au CNRS, la mobilisation des sciences humaines et sociales a été l'œuvre successive du PIREN, entre 1978 et 1990, puis du programme Environnement, entre 1990 et 1994, et du programme Environnement, vie et sociétés, depuis 1994. Ces programmes ont mis en place divers comités scientifiques qui ont cherché à prendre en compte et mobiliser les SHS sur les problématiques environnementales. Trois disciplines furent d'emblée sollicitées : l'économie, le droit, la sociologie. Les autres disciplines de SHS s'y intégrèrent progressivement en participant aux appels d'offres. Tel est le cas de l'histoire, de la géographie physique et humaine, de l'anthropologie, de l'archéologie, de la science politique, ainsi que de l'histoire des sciences et des techniques.

Après 25 ans de recherches, la communauté scientifique considère que la participation des sciences humaines et sociales est indispensable à l'étude, revendiquée avec force et avancée comme étant prioritaire, des anthroposystèmes (Lévêque *et al.*, 2003), c'est-à-dire des systèmes fonctionnels complexes intégrant aussi bien milieux bio-physiques que systèmes sociaux.

Concrétisant cette approche, le programme zones ateliers du PEVS vient de désigner une dizaine de zones géographiques dans lesquelles la recherche pluridisciplinaire des dynamiques des anthroposystèmes devrait se poursuivre à un horizon d'une dizaine d'années. Dans ce cadre, le label CNRS, obtenu après évaluation, a permis de mobiliser d'autres partenaires institutionnels.

Le CNRS et la communauté scientifique française ont maintenant une forte visibilité internationale sur ces questions d'environnement. L'originalité de ce programme, maintes fois réitérée dans des discussions au niveau des instances européennes et américaines, réside justement dans le fait qu'il combine les sciences de l'environnement naturel et les SHS.

À l'étranger, l'absence des SHS est signalée comme une des déficiences majeures dans l'avis sur l'état des sciences environnementales, récemment émis par l'Académie des sciences des USA. Le programme (national et international) de la NSF *Long Term Environmental Research*, mis en place il y a vingt ans, fédère trente sites de recherche sur le continent nord-américain. En même temps, le programme *Climate and Natural Hazards* de la DG XII de la Commission européenne a, depuis dix ans, fortement stimulé l'interaction entre SHS et sciences de la nature, *i.e.* de la vie et de l'univers. Il n'est donc pas étonnant que l'Amérique du Nord et l'Europe aient été sélectionnées comme cibles du « *Millennium Assessment* », qui fait un inventaire de l'état de l'environnement global sous les auspices des Nations Unies.

En conséquence, les membres du comité SEDD présents au colloque du PEVS *Quelles natures voulons-nous ? Quelles natures aurons-nous ?* demandent la création d'un département scientifique interdisciplinaire des Sciences de l'environnement au CNRS incluant la participation des chercheurs en Sciences de l'homme et de la société.

Suivent les signatures des treize membres du comité SEDD présents à Lille le 13 novembre 2001.

ce programme, avait proposé, fin 2001, la création d'un nouveau département scientifique transversal, et donc interdisciplinaire, des « Sciences de l'environnement » au sein du CNRS (Encadré 1). Il avait ensuite fait circuler une pétition auprès des chercheurs des SHS déjà impliqués dans ce domaine, texte ayant recueilli plus d'une centaine de signatures. La mise en place de ce département interdisciplinaire présentait en effet l'avantage de la cohérence. Il aurait permis non seulement d'orienter les recherches en lançant une programmation scientifique diversifiée, mais aussi de gérer les laboratoires, les carrières des personnels travaillant dans le domaine de l'environnement, ainsi que de proposer la création de nouveaux postes de chercheurs et d'ITA (Ingénieurs, Techniciens et Administratifs).

Se heurtant à un refus catégorique des directions de l'INSU et du CNRS, les comités scientifiques SEDD et zones ateliers (ZA) du PEVS étaient alors intervenus auprès de la direction de l'INSU et, pour le premier comité, auprès du département SHS du CNRS, en réclamant avec insistance la création d'une division « Sociétés et environnements » au sein du futur INSU-E. Reprise dans le rapport « Bilan et perspectives du comité SEDD »

(Encadré 2), cette proposition revenait à préconiser une programmation environnementale interdisciplinaire large incluant la participation des SHS. Elle avait obtenu l'aval du responsable du PEVS.

La demande des deux comités fut suivie d'effet, mais sous une forme limitée. La division « Sociétés et environnements » fut centrée sur les SHS, tout en restant ouverte aux autres disciplines. Une personnalité relevant des SHS fut nommée le 25 avril 2003 « directeur scientifique adjoint de l'INSU du CNRS, chargé de la division Sociétés et environnements⁹ » (SE) et reçut, trois jours après, délégation de signature du directeur de l'INSU¹⁰. De source

⁹ Voir <http://www.dsi.cnrs.fr/bo/Nominations/nomi-bo0603.htm>

¹⁰ Permettant de « signer tous les actes concernant les affaires mentionnées au 3^e alinéa de l'article 4 (autorisant le directeur à déléguer sa signature) et au 1^{er} alinéa de l'article 5 (préparation et exécution du budget) du décret 85-218 du 13 février 1985 ». Décisions n° 030064INSU du 28 avril 2003 et n° 030082INSU du 13 mai 2003, signées respectivement par les deux directeurs successifs de l'INSU. Voir <http://www.dsi.cnrs.fr/bo/Delegationsdesignature/delsig-bo0703.htm>

Encadré 2**Pour la création d'une division traitant des interactions sociétés-milieu au sein de l'INSU-E**

Les problématiques environnementales sont traversées de part en part par des questions de sociétés. Elles ne peuvent donc pas être traitées correctement au travers de la division « Surfaces et interfaces continentales », laquelle est construite autour d'un objet – ou d'un ensemble d'objets – biophysique(s). L'apport des SHS aux problématiques environnementales est de modifier cette perspective et de proposer une analyse de l'ensemble des interactions entre les sociétés et les milieux naturels. Pour mettre en œuvre cette démarche, il importe de maintenir un lieu spécifique de programmation interdisciplinaire en matière de recherches en environnement. C'est pourquoi le comité SEDD propose la création d'une cinquième division au sein de l'INSU-E dont l'appellation pourrait être « Environnements, sociétés et développement durable » (d'autres formulations sont possibles). Cette division serait placée sous la responsabilité d'un directeur et de deux chargés de mission (ou directeurs adjoints), chacun étant issu de l'un des trois champs scientifiques : SDV, SDU et SHS.

Extrait du rapport « Bilan et perspectives de recherches du comité SEDD du PEVS en 2002 » (Vivien et Muxart, 2002).

officieuse, cette personnalité fit également office de directeur scientifique adjoint du département SHS. Toutefois, le décret de l'INSU-E n'étant pas paru, la division « Sociétés et environnements » et son responsable n'apparurent pas dans l'organigramme de l'INSU et le nom de ce dernier ne fut pas non plus mentionné dans celui du département SHS.

Quasiment un an après, on se retrouve dans la même situation structurelle, ce qui : (i) laisse supposer certaines réticences, internes ou externes au CNRS, vis-à-vis de la création de l'INSU-E ; (ii) induit une opacité de fonctionnement, rendue encore plus obscure par le départ à l'étranger, début mars 2004, du directeur de la division SE et par une nomination de son successeur qui tarde à venir.

Le directeur en charge de la division SE s'attela à la tâche de réaliser une prospective permettant de dégager des priorités qui pourraient faire l'objet deancements d'appels d'offres auprès de la communauté scientifique. Il sélectionna des thèmes qui lui semblaient porteurs, nomma un responsable par thème et le chargea de consulter, par écrit (mail) et/ou oralement, un certain nombre de collègues librement cooptés dans le cadre d'un atelier de réflexion. Les textes, écrits par les responsables des thèmes et amendés par les collègues ayant participé à la consultation, furent reproduits dans un ouvrage (Anonyme, 2004) et exposés publiquement lors de la tenue du colloque de prospective de la division SE, les 5 et 6 février 2004, au siège du CNRS à Paris. Trois jours après, le directeur en charge de SE s'envolait pour rejoindre son nouveau poste à l'étranger. . . Il est vrai que, durant le colloque, le directeur du département SHS et la directrice de l'INSU avaient pris le soin de rassurer l'assistance en annonçant que l'on cherchait un(e) remplaçant(e) à la tête de la division SE, le directeur, en instance de départ, devant assurer l'intérim depuis. . . L'État de l'Arizona aux USA.

Des flottements qui intriguent. . .

Des questions viennent immédiatement à l'esprit. Quel sera le sort fait aux multiples propositions, émises

par les intervenants à ce colloque, par le prochain responsable de la division SE ? Qui fera le tri parmi les très nombreuses suggestions ? Qui décidera des thèmes prioritaires faisant l'objet du lancement d'un (ou des) appel(s) d'offres en 2004 ? Notons que le directeur de SE devait être assisté dans ses fonctions par une commission spécialisée. Sa mise en place était censée intervenir début 2004, selon les informations données par la directrice de l'INSU dans sa lettre adressée aux intervenants du colloque des 5-6 février 2004.

Au plan général, il ne s'agit pas ici de mettre en cause l'utilité, ni la nécessité et l'importance de la prospective en matière environnementale. Son objectif est évident et consiste à identifier les orientations scientifiques devant être financées prioritairement. Toutefois, il y a une certaine absurdité et une dispersion d'énergie à multiplier ce genre d'exercice dans un créneau de temps rapproché. Or les perspectives s'intéressant aux questions environnementales n'ont pas manqué à tous les niveaux du CNRS depuis 2002. Concernant le plus haut niveau, celui de l'organisme, le projet d'établissement et le contrat d'action pluriannuel, ce dernier établi entre le ministère de la Recherche et le CNRS¹¹, décrètent l'importance et la priorité de la recherche dans le domaine de l'environnement. À un niveau intermédiaire, des documents prospectifs détaillés ont été produits par : (i) les comités scientifiques du PEVS en fin de mandat ; (ii) les nouvelles divisions SIC et SE créées par l'INSU. Le département des SHS s'est également intéressé à cette question, jugée prioritaire, lors du colloque général de prospective des 18 et 19 septembre 2003, à Gif-sur-Yvette, qui a donné lieu à la publication de comptes rendus thématiques¹². Enfin, à un niveau

¹¹ Les textes sont disponibles sur le site du CNRS (voir *supra*, note 8). Il est intéressant de souligner que dans ces documents : (i) l'interdisciplinarité est déclarée un enjeu majeur pour le CNRS ; (ii) l'axe de recherche « Environnement, énergie et développement durable » est considéré prioritaire car en prise avec les enjeux de société (voir sur ce sujet l'article produit par M. Jollivet, 2003).

¹² Trois axes de recherche ont été retenus par la Direction des SHS : environnement, santé et société, et enfin énergie et risques (communication orale du directeur des SHS lors du colloque des 5-6 février 2004).

disciplinaire, les sections du Comité national de la recherche, parmi lesquelles celles dépendant du département des SHS, ont produit des rapports de conjoncture mettant en exergue la thématique environnementale. Rappelons que ces sections gèrent des laboratoires soutenus par le CNRS et la carrière des chercheurs, notamment ceux qui interviennent dans les programmes lancés par le CNRS sur l'environnement.

Par ailleurs, dans sa lettre, datée du 21 janvier 2004 et adressée aux participants du colloque de prospective de la division SE, la directrice de l'INSU souligne l'importance de l'enjeu stratégique représenté par la création de cette division et par l'intégration des SHS dans les études environnementales. Cette affirmation ne peut que réjouir, tant cette position a déjà été adoptée depuis longtemps par le PEVS, notamment dans le cadre de ses comités scientifiques successifs SEAH (Systèmes écologiques et actions de l'homme), ESDLT (Environnement, sociétés et développement à long terme) et SEDD (Sociétés, environnements et développement durable). Ainsi, de nombreuses études à l'interface des SDV/SHS/SDU et portant sur les interactions entre les systèmes naturels et sociaux ont déjà été financées. Quelle n'est donc pas la surprise du lecteur de lire quelques lignes plus bas, toujours sous la plume de la directrice de l'INSU : « Or, pour le moment, au sein du CNRS comme ailleurs, ces approches intégrées qui mobilisent des chercheurs SDU, SDV et SHS sont encore embryonnaires ». Cette déclaration corrobore l'interview de la même responsable dans *Le Journal du CNRS* (Jousseau, 2002). Elle indique que la création de l'INSU-E a pris du retard, mais qu'elle sera néanmoins réalisée, permettant ainsi la mise en place de recherches environnementales interdisciplinaires. L'existence du PEVS n'est pas mentionnée, ne serait-ce que pour dire que le futur INSU-E prendra sa succession et, bien sûr, celle de l'INSU.

On reste confondu par tant d'ignorance et donc de cloisonnement au sein du même organisme de recherche. Mais est-ce vraiment de l'ignorance ?

Une question récurrente : à qui revient l'environnement ? Ou quand l'histoire bégaie

Devant la situation actuelle très confuse et pour le moins mal agencée, puisqu'elle perdure, on est en droit de s'interroger sur les motivations profondes de ces changements. Pourquoi y a-t-il eu cette volonté tenace de reprise en main de la programmation environnementale par l'INSU, soutenue en cela par la Direction du CNRS ? Après tout, le PEVS n'avait pas démerité, comme le soulignait clairement le rapport d'audit rédigé par des membres extérieurs au programme. Il aurait été aussi simple de le réformer pour mieux adapter ses missions

et ses objectifs aux questionnements environnementaux du XXI^e siècle et les mettre en conformité avec les priorités dégagées par le projet d'établissement et le contrat d'action pluriannuel du CNRS. Pour reprendre le titre d'un film ayant rencontré un certain succès au début des années 1980, doit-on déplorer qu'en agissant ainsi « les Dieux so[ie]nt tombés sur la tête » ? Mais cette interrogation générale est-elle suffisante ? Ne faut-il pas s'interroger plutôt sur les raisons qui ont conduit délibérément à nier les acquis du PEVS et à faire table rase du passé, et ainsi, selon une formule triviale et imagée, à jeter le bébé avec l'eau de son bain ? Ou ne faut-il pas, plus prosaïquement, considérer que le champ de l'environnement est un territoire de recherche convoité par les différents secteurs scientifiques en raison des enjeux¹³ qu'il représente. Il s'y déploie une forte concurrence et les manœuvres habituelles aux prises de pouvoir par le groupe social, ici des SDU, le mieux organisé et le plus motivé. À cela s'ajoute l'habituelle propension française à valoriser le fonctionnement centralisateur, lié ici au découpage académique des disciplines en champs scientifiques, et son corollaire, une méfiance envers toute structure se prévalant d'une organisation horizontale.

Certes, le programme Environnement n'avait pas toujours su faire connaître ses résultats auprès de sa hiérarchie, ni bien valoriser son travail auprès des médias. Personne ne tenait vraiment à jour une liste exhaustive des programmes lancés depuis sa création, ou des publications d'articles et d'ouvrages réalisés grâce à son aide financière, ni n'avait pris la peine de synthétiser les résultats obtenus les plus marquants. Personne ne savait exactement le nombre de chercheurs, enseignants-chercheurs, post-doctorants, doctorants, ingénieurs et techniciens impliqués dans les projets retenus (car ces données n'étaient ni toujours demandées, ni souvent exprimées de façon complète par les équipes retenues). Personne ne connaissait exactement le nombre de laboratoires concernés. Seules quelques estimations existaient, produites, le plus souvent en fin de mandat, afin de justifier la demande de renouvellement du programme (cf. *supra*, note 3). Si les archives administratives étaient classées, bon nombre de rapports intermédiaires de contrat, de rapports de fin d'étude, d'articles scientifiques et d'ouvrages réalisés et envoyés par les participants au programme Environnement avaient été rangés par thèmes sur des étagères, puis avaient été partiellement dispersés. Ils avaient disparu au gré des déménagements des locaux du programme et des emprunts non hostiles, mais définitifs, des uns et des autres, la fonction de sauvegarde de ces documents

¹³ Ces enjeux sont financiers (affichage de crédits) et socioculturels (thématiques considérées comme étant scientifiquement, médiatiquement et socialement valorisantes). Sur cette question des difficultés de réalisation de l'interdisciplinarité, des enjeux et conflits de pouvoir et de préséance scientifique entre grands champs disciplinaires, lire aussi M. Jollivet (2001b).

dépendant de la bonne volonté et de la conscience du personnel administratif. Cette discrétion relative sur ses actions rendait la tâche plus facile à tous ceux qui avaient intérêt à critiquer le programme, en particulier tous ceux qui, au CNRS ou ailleurs, souhaitaient s'approprier les thématiques environnementales.

Du statut initial du PIREN, considéré comme un programme autonome et transversal aux divers départements scientifiques du CNRS, on est passé avec le temps à un fonctionnement sous le contrôle de l'un ou l'autre des départements scientifiques les plus influents dans ce domaine, SDV ou SDU (*i.e.* l'INSU). Le démantèlement du programme Environnement s'est fait progressivement. Dès 1990, un certain nombre de programmes mis en place par le PIREN et portant sur l'atmosphère à l'échelle régionale, la télédétection ou encore sur la phase atmosphérique des cycles bio-géochimiques quittent progressivement le programme Environnement pour rejoindre l'INSU¹⁴. Ils deviennent respectivement le PAMOY (Programme de recherche sur l'atmosphère moyenne), le PNTS (Programme national de télédétection spatiale) et le PACB (Phase atmosphérique des cycles bio-géochimiques). Ce nouveau découpage thématique revient à soustraire les communautés de physiciens et de bio-géochimistes à l'emprise du programme Environnement. En 1998, le PEVS est placé sous l'autorité de l'INSU. Il est renouvelé avec une certaine suspicion, dont atteste la diminution substantielle de ses crédits. Simultanément, on assiste à la création de l'Institut français de la biodiversité (IFB), ce qui ampute *de facto* le PEVS de la programmation portant sur l'évolution de la biodiversité et lui soustrait ainsi une grande partie de la communauté scientifique des SDV. Quatre ans après, il ne restait plus qu'à procéder à l'hallali et à distribuer les dépouilles : intégration des thématiques SDU dans la nouvelle division SIC de l'INSU ; projet de remplacement de l'INSU par l'INSU-E et incorporation des thématiques SHS et SDV dans deux divisions créées pour la circonstance, respectivement « Sociétés et environnements » et « Science de la vie et environnement ».

Le plus piquant est que cette réorganisation se drape du voile respectable et incontournable de l'interdisciplinarité que le lecteur recherchera avec attention dans un découpage qui est en fait à caractère sectoriel. Certes, la lisibilité de l'INSU-E par rapport au PEVS a des chances d'être meilleure, puisqu'on est en terrain connu, académiquement balisé, celui du partage du champ scientifique en unités sectorielles pluridisciplinaires reconnues (sciences de la Terre, de la vie, sciences sociales). Mais dans quelles instances le brassage et l'interactivité de l'ensemble des disciplines se feront-ils ? Comment pourra-t-on trouver des réponses appropriées,

i.e. holistes et donc efficaces, aux questions transversales et aux problèmes émergents posés par le fonctionnement, l'évolution ou la mutation des anthroposystèmes qui englobent, utilisent et régissent les environnements de notre planète ?

Sans doute faudra-t-il encore attendre plusieurs années pour que l'aveuglement de ce repli vers le pluridisciplinaire et le plurisectoriel saute aux yeux et que la Direction du CNRS s'aperçoive que seul le bon usage de l'interdisciplinarité et de la transversalité se révèle être un gage d'innovation dans l'étude des systèmes complexes, à la fois naturels et sociaux. Sans doute faudra-t-il que cette reconnaissance vienne des États-Unis comme à l'accoutumée, alors que, comme le montre l'exemple des zones ateliers, la recherche française fut – et reste en bonne partie – pionnière en la matière. En attendant, il ne faut pas baisser la garde, ni s'interdire de clamer que le roi est nu. . .

Références

- Anonyme, 2004. Comptes rendus des ateliers du colloque de prospective *Sociétés et environnements* (5-6 février 2004). Publication de l'INSU et du département des Sciences de l'homme et de la société, Paris, CNRS.
- Jollivet, M., 2001. Un exemple d'interdisciplinarité au CNRS : le PIREN (1979-1989), *La Revue pour l'histoire du CNRS*, Paris, CNRS Éditions, 4, 22-30.
- Jollivet, M., 2001b. Tirer les leçons du passé, *En petit Comité, Bulletin du Comité pour l'histoire du CNRS*, 7, 12-16.
- Jollivet, M., 2003. Le « projet d'établissement du CNRS » (février 2002) : un manifeste pour l'interdisciplinarité, *Natures, Sciences, Sociétés*, 11, 1, 71-78.
- Jousseume, S., 2004. De l'INSU à l'INSU-E, l'environnement au cœur des priorités du CNRS, *Le Journal du CNRS*, 168, 32.
- Lévêque, Ch., Muxart, T., Abbadie, L., Weill, A., Van der Leeuw, S., 2003. L'anthroposystème : entité structurelle et fonctionnelle des interactions sociétés-milieux, in Lévêque, Ch., Van der Leeuw, S. (Eds), *Quelles natures voulons-nous ? Pour une approche socio-écologique du champ de l'environnement*, Paris, Elsevier, 110-129.
- Pavé, A., 2001. Deux programmes de recherche sur l'environnement dans les années 1990-1998 : le programme Environnement, puis le programme Environnement, vie et sociétés, *La Revue pour l'histoire du CNRS*, Paris, CNRS Éditions, 4, 32-46.
- Vivien, F.-D., Muxart, T., et la collaboration des membres du comité SEDD du PEVS, 2002. Rapport « Les recherches en Sociétés de l'homme et de la société au sein du programme Environnement, vie et sociétés du CNRS. Bilan et perspectives de recherche ». Documents : I. Résumé détaillé ; II. Bilan et perspectives de recherche ; III. Descriptif des opérations scientifiques ; Résumé condensé, CNRS, Publication interne du PEVS.

¹⁴ Voir, pour plus de détail, A. Pavé (2001, bas du tableau, page 40).